MARSACTU
journal local d'investigation

La rafle du Vieux-Port, crime contre l'humanité : « C'est un événement majeur de l'Histoire »

En janvier 1943, le quartier populaire de Saint-Jean, surnommé "la petite Naples" de Marseille, est dynamité par les nazis et la police française. Quinze mille personnes sont déportées. Ce 30 septembre, la justice annonce la fin de l'enquête initiée après le dépôt d'une plainte par plusieurs survivants. Entretien avec l'avocat Pascal Luongo, à l'origine de la reconnaissance de ce crime contre l'humanité.



En janvier 1943, le quartier Saint-Jean était détruit à la dynamite. (Archives)

Par Clara Martot Bacry,, le 30 Sep 2026
Lien : https://marsactu.fr/la-rafle-du-vieux-port-crime-contre-lhumanite-cest-un-evenement-majeur-de-lhistoire/

"Nous ne sommes pas des héros. Victimes, peut-être, mais pas des héros." Ces deux phrases, Antoine Mignemi, Sicilien d'origine et survivant de la rafle du quartier Saint-Jean à Marseille, en 1943, les prononce alors qu'il répond tout juste à ses premières interviews dans la presse. Nous sommes en 2019, et l'avocat Pascal Luongo, dont le grand-père paternel fait aussi partie des 20 000 personnes raflées entre le 22 et le 24 janvier 1943, vient de déposer plainte contre X pour crime contre l'humanité. Sept ans plus tard, le parquet national antiterroriste s'est rendu ce mercredi 30 septembre à Marseille pour annoncer à Pascal Luongo, Antoine Mignemi et la poignée de rescapés encore en vie, la fin de l'enquête judiciaire et la reconnaissance de la rafle comme crime contre l'humanité. Ouvrant la voie à la reconnaissance d'Antoine Mignemi comme victime, de même que celle, plus vaste, de cet épisode tristement fondateur dans l'histoire de la ville, et pourtant encore mal connu.



Pascal Luongo dans son cabinet à Marseille en septembre 2026. (Photo : CMB)

Le 22 janvier 1943, le régime nazi cible le quartier de l'Opéra et déporte 782 juifs vers la mort, dans le centre d'extermination de Sobibór en Pologne. Le 24 janvier, sur la rive Nord du Vieux-Port, 15 000 personnes sont raflées dans le quartier Saint-Jean, surnommé “la petite Naples” et connu comme une terre d'accueil, puis déportées à Fréjus. Six cents d'entre elles seront exterminées dans le camp de concentration d'Oranienbourg-Sachsenhausen, en Allemagne. Quant aux rescapés, ils découvrent à leur retour de Fréjus que les 1500 immeubles du quartier ont été dynamités. Quelque 12 000 fonctionnaires de la police française ont été mobilisés pour ce crime qui, selon l'avocat Pascal Luongo, est inédit par son ampleur dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Entretien.

Quelle a été l'origine de cette plainte déposée en 2019 et qui aboutit aujourd'hui ?

L'origine, c'est l'histoire des Napolitains à Marseille, cette grande population qui a fui l'Italie du Sud pour s'établir ici, principalement dans le quartier Saint-Jean. C'est l'histoire de mon grand-père paternel, Paul Luongo. En janvier 1943, il a 16 ans, son frère 12, sa sœur un an, et son père est mort dans un accident de travail sur un bateau. Donc, sa mère se retrouve seule avec trois enfants. Ils habitaient rue Bonneterie et font partie des quelque 20 000 personnes raflées entre le 22 et le 24 janvier 1943 par les nazis, avec l'appui de la police française. Cette histoire-là, je la connaissais donc de la bouche de mon grand-père, qui la racontait le dimanche après le déjeuner :

la déportation à Fréjus et la découverte, de retour à Marseille, d'avoir tout perdu.

De cette histoire personnelle, comment, en tant qu'avocat, vous arrivez à cette histoire judiciaire ?

J'ai fait des recherches sur la notion juridique de “crime contre l'humanité”, un crime imprescriptible, en repartant de la définition qui est donnée, pour la première fois, par la charte de Nuremberg, en 1945. Grâce à cette imprescriptibilité, on a pu proposer à quatre survivants de déposer plainte. En 2019, c'est six mois de travail, de réunions, de sourçage historique… On saisit alors la particularité de cette rafle : elle est territorialisée. C'est un peu inédit. C'est-à-dire qu'on a une population civile qui est visée dans l'entièreté d'un périmètre. Aujourd'hui, la Cour pénale internationale travaille sur des dossiers qui abritent cette même caractéristique, quand il y a un massacre à l'échelle d'un village, par exemple, dans les guerres contemporaines. Mais 80 ans en arrière, ça n'était pas le cas.

En confrontant le témoignage d'autres victimes à celui de votre grand-père, qu'est-ce qu'il en ressort ?

Une grande cohésion dans les récits. Par définition, normalement, un récit de famille ne dépasse jamais cette frontière. Ça affaiblit l'histoire. Ce qui est partagé par les survivants, c'est cela : ne pas comprendre que ces faits, qui sont majeurs, ne font pas partie de l'histoire collective. À notre première réunion, quelqu'un a dit à propos de la plainte : *"Ça va jamais marcher*." Bon ! Merci de ne pas décourager ceux qui veulent essayer… Il y avait une évidence de l'importance de cette histoire-là. Vous aviez rencontré le survivant Antoine Mignemi, le président de notre association. Sa famille a tout perdu, ils se sont retrouvés sans eau courante ni rien à Pont-de-Vivaux et lui n'a jamais pu faire les études qu'il devait faire. Il est persuadé que sa mère est morte de chagrin de cette histoire. Il y a Claude Arovas, un homme juif qui s'est retrouvé dans un orphelinat avec son frère à Pastré, parce que onze membres de sa famille, dont ses parents, ont été déportés ce jour-là et exterminés. Claude Arovas est mort cet été. Il a appris la fin de l'enquête avant sa mort.

Auriez-vous pu imaginer une telle issue, quand vous avez déposé plainte en 2019 ?

C'est en marchant que le chemin se fait. Et c'est face à la révélation des faits que les gens prennent conscience. En 2019, on constate que la Ville ne portait pas cette mémoire-là. Ç'aurait pu être une démarche, de Defferre, de Gaudin. Ça n'a pas été le cas, ils ont préféré se contenter de ce non-dit. Bon, notre chance, c'est qu'on est arrivés au moment du changement de majorité et que la mairie, aujourd'hui, a évolué sur ce point. Il y a en plus des revendications mémorielles très diverses et très fortes, portées par de nombreuses associations, une envie de réfléchir à quelle histoire on veut transmettre à nos enfants. C'est un combat contre la falsification de l'histoire. Quand on entendait des personnes dire *"Le quartier a été évacué"*, alors qu'on parle d'une rafle… c'est une reprise de la propagande nazie ! Il y a aussi de l'ignorance qui perdure, des gens qui disent *"Le quartier a été bombardé"* comme d'autres l'ont été durant la guerre, mais ce n'est pas vrai. Le quartier a été dynamité. Sur un périmètre extrêmement précis, avec la complicité de la France. Douze mille policiers mobilisés, il fallait bien aller les chercher, et dans tout le pays !

Faut-il comprendre que sur ces 12 000 fonctionnaires, la justice n'en n'a pas retrouvé un seul encore vivant ?

Je n'ai pas du tout accès à l'ensemble de l'enquête, et je pense que je vais y apprendre plein de choses ! Je sais que les enquêteurs ont mobilisé des moyens exceptionnels, qu'ils ont été très investis. Reconnaître un crime contre l'humanité dans la rafle du Vieux-Port, pour des enquêteurs qui travaillent habituellement sur le Rwanda, la Syrie… c'est quelque chose ! Je ne connais pas la destinée de ces 12 000 policiers. Mais il y a aussi un moment où la justice, elle se rend pour les vivants. Et c'est important que les dernières victimes directes soient encore en vie pour entendre l'issue de cette procédure judiciaire.

Au fur et à mesure que cet évènement devient connu, il résonne avec d'autres évènements contemporains : certains commentateurs dressent un parallèle avec les politiques actuelles de gentrification, la répression de l'immigration illégale… Qu'en pensez-vous ?

Le fait que la rafle du Vieux-Port fasse écho avec le présent, c'est un signe que la mémoire fait son œuvre. C'est important. Évidemment, on ne compare pas des choses de même nature ou de même échelle. Mais les mécanismes de déshumanisations sont, eux, toujours bien à l’œuvre. C'est à cela que sert l'Histoire : comprendre ce qui a rendu possible la rafle, suivie de la destruction d'un quartier dont les autorités parlaient comme d'un *"nuisible"*.


Le quartier Saint-Jean dynamité sur ordre nazi. (Archives)

Justement, quelle est la particularité de ce crime-là, de janvier 1943 ?

Il y a cette notion de territoire, donc. Il y a Pétain qui, en mai 1943, déclare : *"C'est pas dommage qu'on ait mis ce quartier par terre*." On a Heinrich Himmler, chef des SS, qui dit : *"Marseille, c'est la porcherie de la France*." La rafle du Vieux-Port a une visée antisémite, raciste et d'eugénisme social. La liste des critères, établie par la préfecture de région et transmise à la police, est particulièrement parlante. Elle s'intitule *Recherche des indésirables de Marseille* ! Le document liste les gens qui doivent être arrêtés : *"Tous les juifs"*, français ou non, *"les étrangers en situation irrégulière"*, une formule qu'on emploie encore aujourd'hui, puis les *"repris de justice, les clochards, les vagabonds"*, les personnes n'ayant pas travaillé depuis un mois… Vingt mille personnes arrêtées, c'est une planification énorme. Quinze mille personnes raflées puis déportées, et un quartier dynamité, il n'y a pas d'équivalent durant la Seconde Guerre mondiale. Parler de crime contre l'humanité, c'est reconnaître que la rafle du Vieux-Port est un évènement majeur de l'histoire de la guerre.

Qu'attendez-vous par la suite de cette reconnaissance judiciaire ?

On attend une prise de parole de l'État et du chef de l'État sur la responsabilité de la France dans ce crime. On doit aussi arriver à une reconnaissance mémorielle avec un lieu, pourquoi pas un centre de documentation, où tout le monde pourrait consulter les archives. Puis, il y a nos interventions publiques, notamment dans des classes. Je peux vous dire que quand Antoine Mignemi raconte son histoire, on n'entend pas une mouche voler dans la salle. C'est une transmission d'enfant à enfant. C'est un message pour dire aux enfants d'aujourd'hui : peut-être que vous avez souffert sur le parcours pour arriver à Marseille. Avant vous, d'autres enfants ont souffert aussi, et vous partagez cette histoire commune. Et Marseille, en ville refuge, partage ce destin commun.